



Constat amiable... pas si amiable

Par **trucmuch80**, le **01/06/2011** à **10:02**

Bonjour,

Un jeune permis m'a embouti par la gauche en changeant de file. Sur le constat, il a été "oublié" de cocher pour ce jeune homme "changeait de file". Il a parfaitement reconnu les faits, reconnaît l'"oubli" sur le constat, mais ne donne maintenant plus signe de vie et ne répond pas au téléphone. Sans cet oubli, il est en tort à 100%, ce qui est normal, c'est lui qui n'a pas fait attention. Avec l'oubli, c'est 50-50 et j'en ai pour 125€ de ma poche et passe de 43% de bonus à 36%. Les 125€ ne sont pas un problème, c'est le malus qui me gêne, et le fait que je serais "fiché" chez mon assureur comme étant quelqu'un qui a eu un accident dans lequel il est à moitié responsable. Je souhaite donc contester, voir annuler ce constat. Une plainte en gendarmerie pourrait-elle me permettre ceci, ou du moins, me servir chez mon assureur pour récupérer ne serait-ce que mon bonus ? Merci

Par **chaber**, le **01/06/2011** à **11:54**

bonjour,

Il vous appartenait de bien lire le constat rempli avant de le signer.

Votre assureur ne peut que suivre ce qui est mentionné sur le recto signé des deux parties

Si la case "changeait de file" pour votre adversaire n'est pas cochée, un partage à 50% se trouve justifié.

Désolé, mais une plainte en gendarmerie serait irrecevable puisque vous avez établi et signé

le constat reconnaissant les faits et circonstances.